



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 MARS 2015

Une action déterminée du CSA contre les stéréotypes de sexe et pour l'égalité femmes-hommes

Le HCEfh salue le **travail méthodique et important engagé par le CSA** pour lutter contre les stéréotypes de sexe dans les médias. Dans la foulée immédiate du vote de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui renforçait ses missions, le CSA a voté le 4 février dernier une délibération¹ prévoyant qu'à partir de cette année, les chaînes diffusent des programmes contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes, notamment aux heures de grande écoute. Par ailleurs, elles devront **évaluer quantitativement et qualitativement la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes à l'aide des indicateurs** arrêtés par le CSA.

Alors que les Français-e-s regardent la télévision en moyenne² 3 heures 50 par jour, **les médias ont un rôle majeur dans la construction des représentations**. Et ces représentations sont aujourd'hui encore empreintes de sexisme : les femmes représentent 1/5 des expert-e-s invité-e-s sur les plateaux TV et radio, elles occupent 1/3 du temps de prise de parole à la télévision et représentent 1/3 des sujets des informations, tous médias confondus. Les médias diffusent aujourd'hui un **miroir déformé de la réalité**, alors que les femmes représentent 50% de la population.

Le HCEfh se réjouit du **partenariat fructueux engagé avec le CSA** et que son expertise ait été utile à la **démarche engagée**. Le CSA s'est en effet saisi des grilles d'indicateurs définies dans le cadre du rapport du HCEfh relatif à la lutte contre les stéréotypes remis en octobre dernier aux ministres Marisol TOURAINE et Pascale BOISTARD. Ces grilles d'indicateurs permettent d'évaluer en toute objectivité la présence des stéréotypes de sexe. Le HCEfh était également représenté par sa rapporteure Médias, Brigitte GRESY, lors de la concertation menée avec les chaînes de télévision et de radio.

Le Haut Conseil restera **mobilisé et vigilant aux côtés du CSA** pour faire vivre ce partenariat dans la durée, et continuera de mettre toute son expertise à la disposition du Conseil, et au service de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il attend avec impatience les résultats qui émergeront fin 2015 après une année de mise en œuvre par les médias, et est susceptible de formuler alors de nouvelles propositions traduisant le principe d'« éga-conditionnalité³ » qu'il promeut.

Pour consulter le rapport du HCEfh « *Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes : pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics* » : bit.ly/1ui17XG.

Contact : Claire Guiraud - Responsable des études et de la communication - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

¹Délibération n° 2015-2 du 4 février 2015 relative au respect des droits des femmes par les sociétés mentionnées à l'article 20-1-A de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - <http://bit.ly/1A9tmzo>

²Médiamétrie - Global TV - Avril- Juin 2013

³ Mécanisme qui consiste à subordonner les financements publics transférés à une partie tierce au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les stéréotypes de sexe